

## Concertation préalable Rhône Décarbonation

### Réunion publique de synthèse

Le 12 juin 2025 à 18h30

#### *Fos-sur-Mer*

La réunion a duré 1 heure et 30 minutes.

**Intervenants :**

- **Maire de Fos-sur-Mer :**
  - o René RAIMONDI, Maire de Fos-sur-Mer
- **VICAT :**
  - o Didier PETETIN, Directeur général délégué et directeur opérationnel France
  - o Christian DAUMARIE, Directeur de projet
- **SPSE :**
  - o Fabien POURE, Directeur général
  - o Laure CAROUGEAU, Directrice des relations territoriales
- **ELENGY :**
  - o Nelly NICOLI, Directrice générale
  - o Joachim LABAUGE, Directeur CO<sub>2</sub>
- **RTE :**
  - o Marie SEGALA, Cheffe de service concertation, environnement et tiers
- **Garants de la concertation** (Commission nationale du débat public) :
  - o Xavier DERRIEN
  - o Hervé FIQUET
  - o Jean-Michel FOURNIAU
- **Modération :** Séverine DUMONT, SYSTRA

Déroulé
<b>Mots d'accueil</b> <ul style="list-style-type: none"><li>o René RAIMONDI, Maire de Fos-sur-Mer</li></ul>
<b>Discours introductif des représentants des maîtres d'ouvrage :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>o Vicat : Didier PETETIN</li><li>o SPSE : Fabien POURE</li><li>o Elengy : Nelly NICOLI</li><li>o RTE : Marie SEGALA</li></ul>
<b>Projection d'un film de trois minutes présentant le projet Rhône Décarbonation</b> <b>Temps d'échange avec la salle</b>
<b>Rappel des modalités de la concertation et engagement des maîtres d'ouvrage</b> <b>Présentation d'un premier bilan des représentants des garants de la concertation</b> <ul style="list-style-type: none"><li>o Xavier DERRIEN</li><li>o Hervé FIQUET</li></ul>

- Jean-Michel FOURNIAU

## Questions-réponses sur le bilan des garants

### Retour des maîtres d'ouvrage sur les premiers enseignements et engagements

- Christian DAUMARIE, Directeur de projet
- Laure CAROUGEAU, Directrice des relations territoriales
- Joachim LABAUGE, Directeur CO<sub>2</sub>
- Marie SEGALA, Cheffe de service concertation, environnement et tiers – RTE Lyon

### Mots de conclusion

- Rémi Constantino, GPMM

## Mots d'accueil

### Séverine DUMONT, Modératrice – SYSTRA

« Nous vous remercions pour votre présence à cette réunion publique de synthèse de la concertation sur le projet Rhône Décarbonation. Il s'agit de la dernière réunion publique, mais pas de la fin de la concertation : celle-ci se terminera le 20 juin. Il vous reste donc environ huit jours pour formuler vos avis sur le site internet dédié, poser vos questions aux Maîtres d'ouvrage qui sont d'ailleurs là ce soir. Cette réunion durera environ deux heures, en fonction des échanges avec vous. Voici le déroulé prévu :

- Mot d'accueil de M. le Maire de Fos-sur-Mer, M. Raimondi
- Intervention des représentants des quatre maîtres d'ouvrage impliqués dans le projet Rhône Décarbonation
- Projection d'un film de trois minutes présentant le projet Rhône Décarbonation
- Temps d'échanges avec la salle pour vos questions
- Présentation d'un premier bilan par les garants de la concertation, suivie de vos réactions et questions éventuelles
- Retour des maîtres d'ouvrage sur les premiers enseignements et engagements formulés au cours des trois derniers mois de concertation
- Enfin, un mot de conclusion, avant de partager un moment convivial autour d'un cocktail dans la salle attenante.

Je laisse maintenant la parole à M. Raimondi, Maire de Fos-sur-Mer, pour introduire cette soirée. »

### René RAIMONDI, Maire de Fos-sur-Mer

« Bonsoir à toutes et à tous. Je vous prie de m'excuser, je ne pourrai pas rester très longtemps ce soir, mais d'autres personnes de mon équipe sont présentes et pourront me faire un retour sur vos échanges. Ce dossier, je le connais bien. Je l'ai déjà dit : ma principale inquiétude concerne la multiplication des projets de pipelines — ce que j'appelle le « saucissonnage » — qui arrivent en ordre dispersé. Cet après-midi encore, nous étions en Comité opérationnel (Comop) à la sous-préfecture. Nous avons parlé du projet BarMar-H2Med (Naturan), qui prévoit également l'arrivée de pipelines à des périodes différentes du projet Rhône Décarbonation, tout comme le dossier Air Liquide, qui implique d'autres traversées de pipeline sur le territoire. Ce que je dis, c'est qu'il faut recenser l'ensemble des projets en cours ou à venir, et coordonner les interventions, et essayer de n'intervenir qu'une fois.

Malgré tout, mardi soir, nous étions déjà en CNDP j'ai déjà exprimé ma lassitude : j'ai déclaré que ces réunions ne servaient à rien. Je le redis donc ce soir, avec fermeté. Pour illustrer mon agacement, cet après-midi, nous avons abordé plusieurs dossiers au Comop, avec la présence des services de l'État et nous avons évoqué deux dossiers : Le dossier GravitHy, (*projet de production d'acier bas carbone, ndlr*) qui m'a fait réagir négativement, pour lequel on m'a parlé de mesures compensatoires... dans le Gard, ou près du Bac de Barcarin... Totalement en dehors du territoire de Fos !

Encore une fois, rien sur Fos. Cela fait deux ans que les réunions CNDP s'enchaînent ici et que ça ne sert à rien. Toutes les associations, tous les élus disent la même chose : les compensations doivent se faire à Fos-sur-Mer. Les réunions de la CNDP ne changent rien. Le Port reste sourd, la DDTM (*Direction départementale du territoire*

*et de la Mer, ndlr*) reste sourde. Je leur ai proposé un terrain, ils sont venus à 14 personnes pour le visiter — il y a plus d'un mois. Et aucun retour depuis. Pire : quand j'interroge GravitHy sur ce dossier, on me répond que le propriétaire du terrain ne veut pas. Mais GravitHy n'était même pas présent lors de la visite du terrain ! Cela signifie que d'autres acteurs ont déjà décidé pour nous, sans nous : les services du Port et de la DDTM.

La réalité, c'est que les services de l'État décident seuls, et le maire, les associations, les habitants... on fait semblant de nous écouter. Alors je pose la question : à quoi sert-on ? Et à quoi servent ces concertations ? Cela fait trois ans de travail acharné, et ce soir encore, j'ai quitté la salle du Comop en Visio pour être présent ici. Et je me demande si ce n'est pas une perte de temps. Et à un moment, on sent bien ce que ça signifie : « C'est nous, les patrons. Le maire, il dit ce qu'il veut. Les associations, pareil. La population, elle dit ce qu'elle veut. Mais c'est nous qui décidons. »

Alors je vous repose la question, comme mardi soir : « À quoi bon venir s'exprimer ici, si vous faites ensuite exactement ce que vous avez prévu dès le départ ? »

Cela fait plus de 25 ans que je suis ce qui se passe sur cette zone. Et malgré tout mon engagement dans cette dynamique de décarbonation, je constate une profonde incompréhension.

Vous connaissez mon investissement. J'y ai encore passé tout l'après-midi, et mardi soir jusqu'à 22h30. La ville de Fos-sur-Mer fait un sacrifice immense : 7 500 hectares sur 9 000 sont consacrés à l'industrie et au Port. Il est donc légitime que la population demande et bénéficie des compensations environnementales sur son propre territoire. Ce que nous proposons, par exemple, c'est d'intervenir sur le marais, qui est un des derniers marais encore en ville, mais qui est envahi par le Baccharis, une plante invasive. L'invasion de cette plante qui détruit la biodiversité est un enjeu écologique fort pour toute la Camargue. Planté à l'origine par les services de l'État, le Baccharis s'est propagé depuis le rond-point de Saint-Gervais : en septembre, lors de la floraison, ce sont des milliards de graines qui s'envolent et contaminent toute la région. Réhabiliter cette zone aurait donc un intérêt majeur pour la biodiversité locale, et permettrait d'éradiquer une véritable pouponnière de cette plante invasive.

Mais que s'est-il passé après la visite ? Rien. Ils viennent à 14, ça leur fait une matinée au grand air. Et puis ils retournent dans leurs bureaux à Marseille, et... plus rien. Voilà pourquoi je redis : à quoi on sert ? Si ce n'est à perdre notre temps ? Et ça fait mal. Après trois années de travail acharné, on se demande si tout cela n'est pas vain.

Pour autant, je le redis : le projet en lui-même est vertueux. On ne peut pas se lever contre le fait que Vicat veuille décarboner. C'est un magnifique projet, utile pour nos enfants et pour l'humanité. Réutiliser une canalisation existante, c'est intelligent. Ne pas artificialiser de nouveaux sols, c'est positif. Mais il faut prendre en compte ce qui se passe ici, sur Fos-sur-Mer : on va encore avoir des lignes aériennes supplémentaires, des installations nouvelles et des impacts cumulés, qu'il faut anticiper. On aurait pu en parler en amont, directement en mairie, et éviter que ces sujets ne débordent en réunion publique. Mais puisque l'histoire est faite ainsi...Même si je considère que ces réunions ne servent à rien, je suis encore là, parce qu'il y a des choses à dire, des combats à mener, et une population à défendre. J'ai même quitté le Comop en visio pour être présent ce soir.

Je vous souhaite une bonne réunion de synthèse. Et je le redis : ce projet Rhône décarbonation est indispensable. Mais tenez compte de ce que disent les élus et les habitants pendant les concertations. »

### **Séverine DUMONT, Modératrice – SYSTRA**

« Merci, Monsieur le Maire, pour votre intervention. Je vais maintenant inviter les représentantes et représentants des quatre entreprises impliquées dans le projet Rhône Décarbonation à nous rejoindre en tribune, afin de poursuivre cette séquence d'ouverture. Je cède tout de suite la parole à M. Didier Petetin, Directeur général délégué et Directeur opérationnel France du groupe Vicat. »

## **Discours introductif des représentants des maîtres d'ouvrage :**

### **Didier PETETIN, Directeur général délégué et Directeur opérationnel France – VICAT**

« Bonsoir. Merci, Monsieur le Maire, pour vos mots. Votre franchise permet de faire avancer les choses. Simplement, peut-être pour replanter le décor : Vicat est un groupe familial français, dernier cimentier indépendant, qui place depuis toujours l'innovation et l'environnement au cœur de ses priorités. Et le ciment est un matériau indispensable aux infrastructures d'aujourd'hui et de demain. Avec le projet VAIA, nous formulons le vœu que, dans le cadre de Rhône Décarbonation, nous posions une première pierre essentielle vers une industrie cimentière à zéro émission nette.

Notre feuille de route est guidée par la décarbonation. Vous l'aurez compris, depuis de nombreuses années, nous investissons lourdement dans de nombreux projets et dans divers domaines pour réduire cette empreinte, dans toutes nos activités et dans chacun des pays où nous sommes implantés. Cela bénéficie à l'ensemble du secteur de la construction.

Nous agissons sur quatre leviers principaux.

Le premier, c'est l'optimisation énergétique. Réduire nos consommations d'énergie, parce que c'est coûteux, mais aussi pour limiter les infrastructures nécessaires. Cela passe par une efficacité renforcée dans nos processus industriels.

Le deuxième levier, c'est la « défossilisation » des combustibles. Il s'agit de substituer les combustibles fossiles, importés, par des déchets issus de nos territoires, transformés en combustibles pour chauffer nos fours.

Le troisième levier, c'est la réduction du taux de clinker. Le clinker, c'est la matière minérale – le calcaire – que nous portons à très haute température. Sa cuisson libère le CO<sub>2</sub> contenu dans la pierre. L'objectif est de réduire ce taux dans le ciment. Bien sûr, on ne pourra pas le supprimer totalement. Certains ont essayé d'en faire leur objectif, mais ça ne fonctionne pas... L'enjeu reste de fournir à la collectivité des produits durables, solides dans le temps.

Enfin, le quatrième levier – et le plus important en termes d'investissement – c'est la décarbonation de nos cimenteries. Celle de Montalieu, située en Isère, certes éloignée, permettra non seulement de décarboner cette usine, mais aussi d'enclencher la réutilisation d'un pipeline existant. Sur ce site, nous visons la capture de 1,2 million de tonnes de CO<sub>2</sub>, soit l'équivalent de 600 000 véhicules retirés de la circulation. Et grâce à cette infrastructure, nous pourrions demain connecter d'autres industriels, avec un potentiel total de 4 millions de tonnes.

Notre cimenterie de Montalieu – la plus importante de France – deviendra ainsi la première à viser la neutralité carbone d'ici 2050. Ce projet repose sur la modernisation de l'usine, bien sûr, mais aussi sur l'ouverture de ce pipeline existant, avec l'appui de nos partenaires présents ici ce soir, que je tiens à remercier. VAIA, dans le cadre de Rhône Décarbonation, est une initiative européenne structurée, portée avec des partenaires de premier plan. Elle transformera durablement nos territoires.

Mais un tel projet requiert des investissements massifs. Le soutien de la puissance publique, tant financier que réglementaire, est indispensable pour faire de VAIA un modèle reproductible, et garantir l'avenir d'une industrie cimentière forte et durable en France, en Europe. Pour garder notre souveraineté, et réussir la filière tricolore de capture et de séquestration du carbone – pendant que d'autres pays avancent. »

#### **Fabien POURE, Directeur général – SPSE**

« Nous sommes dans l'ordre logique du circuit du CO<sub>2</sub> : nous sommes maintenant dans la phase pipeline. Permettez-moi, au nom de SPSE et en mon nom personnel, de remercier l'ensemble des participants à cette concertation. Monsieur le Maire de Fos-sur-Mer, je tiens à vous dire que votre message est très clair. Nous avons bien pris en compte toutes les remarques formulées jusqu'à présent. Elles ont été très explicites pour nous. Je souhaite également remercier le Grand Port Maritime de Marseille (GPMM), représenté par son Directeur général adjoint, les garants de la concertation, tous nos partenaires industriels, et bien entendu le public présent ce soir, pour la qualité des échanges et l'intérêt manifesté tout au long de cette démarche entamée il y a quelques mois.

Pour SPSE, le projet Rhône Décarbonation s'inscrit pleinement dans notre stratégie de transition énergétique. En tant qu'acteur historique du transport d'hydrocarbures en France, nous avons pleinement conscience du rôle que nous pouvons jouer dans l'atteinte des objectifs de décarbonation, tant au niveau local que national. Ce projet représente une opportunité concrète d'accélérer notre transformation, notamment grâce à la réutilisation d'un de nos pipelines disponibles, en cohérence avec les ambitions nationales et européennes de neutralité carbone.

Cette dernière rencontre avec le public – même si la concertation n’est pas encore terminée – a été, comme l’ensemble de la démarche jusqu’à aujourd’hui, particulièrement précieuse. Elle nous a permis d’écouter, de dialoguer, de mieux comprendre les attentes locales, et d’enrichir notre projet et notre vision – ici à Fos, mais également sur l’ensemble des territoires concernés.

Ces échanges renforcent notre conviction que la réussite de Rhône Décarbonation repose sur une dynamique ouverte, transparente et partagée. Je souhaite enfin souligner notre volonté d’ouverture de cette future logistique au tiers, concrétisée dès 2024 par l’appel à manifestation d’intérêt que nous avons mené conjointement avec notre partenaire Elengy. Ce démarrage de la chaîne CCUS – s’il est confirmé – vise à faire émerger, au-delà du stockage du CO<sub>2</sub>, une véritable filière d’utilisation du carbone. L’un de nos partenaires s’est d’ailleurs positionné dans cette perspective. Ce soir encore, comme depuis le début de la concertation, nous restons pleinement à votre écoute pour recueillir vos observations et répondre à l’ensemble de vos questions. Merci pour votre présence, et pour votre engagement. »

### **Nelly NICOLI, Directrice générale – ELENGY**

« Je suis Nelly Nicoli, directrice générale d’Elengy. Je pense que beaucoup d’entre vous ici, en tant que Fosséens, connaissent déjà bien Elengy : nous sommes un acteur historique du territoire. Bonsoir Monsieur le Maire. Je m’associe à mes collègues et partenaires industriels pour remercier toutes les personnes ayant participé à cette phase de concertation. Nous savons que c’est un temps que vous nous accordez, à nous industriels, pour entendre nos projets et vous y intéresser. C’est quelque chose de précieux et d’important. Un grand merci également aux garants, qui ont accompli un travail remarquable. Merci aussi à toutes les équipes dans nos entreprises, qui ont essayé d’être pédagogues dans la manière de présenter les choses, et bien sûr à nos partenaires.

Pour Elengy, ce projet est essentiel parce qu’il s’agit d’un projet que nous portons collectivement. L’objectif est de faire émerger une solution de décarbonation qui est primordiale pour nos industriels français, mais aussi pour avoir un impact environnemental positif, à l’échelle nationale, européenne et mondiale.

L’émergence de ces chaînes de captation de CO<sub>2</sub>, portées par nos industriels, et leur exportation pour stockage, constitue aujourd’hui une solution indispensable si l’on veut atteindre les objectifs de neutralité carbone d’ici 2050. Comme l’a très bien expliqué mon collègue de Vicat, certaines industries, malgré tous les efforts de décarbonation, auront toujours besoin de solutions complémentaires comme celle-ci. Cette solution est disponible à court terme, elle est mature technologiquement. Il ne faut donc pas passer à côté. Il faut réussir à mener ce projet à bien.

Monsieur le Maire n’est plus parmi nous à cet instant, mais je tiens à rappeler qu’à Elengy, nous n’avons pas une multitude de projets. Nous sommes un acteur ancré localement, et notre volonté est de voir émerger quelques projets concrets et vertueux. Le sujet du pipeline a été clairement abordé par Monsieur le Maire, et c’est évidemment une question que nous devons traiter sérieusement, pour y apporter des réponses appropriées. Mais au-delà de ces sujets, il y a un véritable enjeu collectif à faire en sorte que ces projets voient le jour. Je suis convaincue que ce sera positif pour Fos, pour ses riverains, et plus largement.

Pour terminer, ce projet s’inscrit pleinement dans la stratégie d’Elengy. Cela fait plus de 50 ans que nous sommes implantés sur le territoire de Fos-sur-Mer, avec deux sites : Fos-Tonkin et Fos-Cavaou. Le projet Rhône Décarbonation que nous présentons ce soir est l’un des deux projets que nous portons pour l’avenir du site de Fos-Tonkin.

Il est très important pour nous, en tant qu’entreprise, de proposer un nouvel avenir à ces sites industriels. Nous voulons montrer que nous sommes capables de passer d’une industrie fondée sur l’énergie fossile — puisque nous importons aujourd’hui du gaz fossile — à une industrie qui participe activement à un système énergétique décarboné.

Nous avons à cœur de démontrer que cette transformation est possible, ici même, sur un site industriel existant. Vous l’aurez compris : nous sommes particulièrement motivés pour réussir cette transition. Et nous restons bien entendu à votre disposition pour répondre à toutes vos questions. La concertation est un moment de transparence, donc n’hésitez pas à poser toutes les questions qui vous tiennent à cœur. »

## **Marie SEGALA, Cheffe de service concertation, environnement et tiers – RTE**

« Bonsoir à tous, donc Marie Segala, je suis la représentante de RTE en région AURA, puisque vous savez que ce projet est à la fois sur la région AURA et PACA. Donc RTE, je pense que vous connaissez, mais je vais vous rappeler qui est RTE. RTE, c'est le Réseau de Transport d'Électricité. C'est déjà un réseau d'hommes et de femmes — on est 9 500 répartis sur l'ensemble du territoire — et notre mission est de maintenir et développer un réseau de lignes hautes et très hautes tensions, du 63 000 volts aux 400 000 volts, pour acheminer l'électricité des centres de production jusqu'aux centres de consommation.

Nous sommes une entreprise de mission de service public. Nos grandes missions sont d'abord d'assurer la sûreté du système électrique, c'est-à-dire l'équilibre permanent entre la production et la consommation, ce qui permet d'éviter les blackouts — quand il y a une rupture entre les deux. Nous gérons ces flux en temps réel et en permanence.

Nous raccordons aussi les nouvelles consommations et productions. C'est pour cela que nous sommes sollicités dans le cadre du projet Rhône Décarbonation : pour raccorder cette nouvelle consommation au réseau de transport d'électricité. Nous ne faisons pas la fourniture d'électricité, mais uniquement le transport — c'est-à-dire comment raccorder le projet au réseau.

RTE est également un acteur majeur de la transition énergétique. Nous avons un schéma industriel qui répond aux grands enjeux de cette transition. Nous éclairons les pouvoirs publics sur la faisabilité de la transition énergétique, qui va de pair avec une électrification accrue. Cela nécessite à la fois de réhabiliter notre réseau existant, de le renforcer, et de raccorder les nouveaux consommateurs et les nouvelles productions. Merci à tous, et n'hésitez pas à poser vos questions. Nous sommes là pour y répondre. Merci de votre participation. »

## **Diffusion de la vidéo de présentation du projet**

La vidéo est disponible en ligne sur le site du projet en cliquant ici : <https://concertation-rhone-decarbonation.fr/les-caracteristiques-du-projet/>

## **Questions-réponses avec la salle**

- **Participant n° 1 :**  
« Je voudrais juste savoir où est-ce que les sphères de stockage du dioxyde de carbone liquide vont être stockées, et si c'est dangereux ? »

### **Joachim LABAUGE, Directeur CO<sub>2</sub> – ELENKY**

« Je suis le directeur du développement du CO<sub>2</sub> pour Elengy. Votre question porte sur le site de stockage du CO<sub>2</sub> liquide. Dans le schéma, le CO<sub>2</sub> sera capté sur le site de Vicat, acheminé sous forme gazeuse par le réseau de canalisation de SPSE jusqu'au terminal existant d'Elengy. Un des avantages du projet, c'est qu'on va réutiliser une partie de l'espace existant du site, parce que les installations anciennes liées au GNL vont être démantelées.

On va installer en réalité deux sphères de stockage à l'emplacement d'un des anciens réservoirs GNL, qui date de 1970 et qui est en cours de démantèlement. Donc ces deux sphères de stockage seront installées à l'intérieur même du site existant d'Elengy.

En ce qui concerne les risques : le CO<sub>2</sub> est un produit non explosif, non inflammable ; il ne comporte donc pas les mêmes risques que d'autres produits industriels. À très haute concentration, il y a en revanche des risques de toxicité liés au CO<sub>2</sub>, qu'on est en train d'évaluer. Mais on est sur un produit qui, de façon naturelle, présente des niveaux de risque inférieurs à ceux qu'on a aujourd'hui pour le GNL. Ces études de danger, on va les réaliser dans les phases ultérieures du projet. On a déjà commencé à regarder ces questions de gestion du risque, et à ce stade de maturité, il n'y a pas de point bloquant. Il n'y aura pas de difficulté particulière pour gérer les risques liés à ce produit en particulier. J'espère avoir répondu à votre question. »

## **Christian DAUMARIE, Directeur de projet - VICAT**

« Peut-être pour clarifier, ce sont des sphères de stockage tampons. Le CO<sub>2</sub> n'est pas stocké là définitivement. Il transite là, on le stocke là pour pouvoir gérer le flux des bateaux qui vont arriver. Après, le CO<sub>2</sub> est transféré sur des bateaux et puis c'est là où on va aller le transférer dans des réservoirs géologiques profonds où là, pour le coup, il est stocké définitivement. »

- **Alain CHAFAUD, retraité :**

« Je m'appelle Alain Chafaud. Je suis retraité. Je ne suis pas d'une entreprise. Est-ce que ce serait possible d'expliquer à la fin de la réunion, pendant 5 minutes, cette histoire de stockage géologique ? Comment ça se fait ? Dans quelles conditions ? Est-ce que c'est une solution pérenne ? Tout simplement de savoir si c'est possible d'en parler 5 minutes. »

## **Christian DAUMARIE, Directeur de projet - VICAT**

« On peut rapidement expliquer comment ça se passe. Aujourd'hui, nous sommes positionnés sur un site de stockage exploité par la société pétrolière italienne ENI. Il s'agit d'un ancien réservoir de gaz naturel situé à environ 2 000 à 3 000 mètres de profondeur, sous le sol, avec la mer au-dessus.

La technologie utilisée pour injecter le CO<sub>2</sub> est bien connue : ce sont des techniques employées depuis une cinquantaine d'années par les compagnies pétrolières. Ce sont des procédés simples et maîtrisés. Concrètement, il s'agit d'injecter le CO<sub>2</sub> à une profondeur d'au moins 1 000 mètres, ce qui permet d'avoir une pression suffisante pour qu'il se stabilise sous une forme dense dans les roches poreuses.

Dans notre cas, le site de stockage se situe à environ 2 000 à 3 000 mètres de profondeur. Il s'agit d'anciens réservoirs de gaz naturel, présents depuis des millions d'années. L'étanchéité de ces sites est donc bien connue et éprouvée. Même si on ne peut jamais tout garantir à 100 %, cela fait très longtemps que ces formations géologiques sont stables.

Une fois injecté, le CO<sub>2</sub> va, avec le temps, se minéraliser, c'est-à-dire se transformer naturellement en roche. C'est la raison pour laquelle on parle de stockage définitif : le CO<sub>2</sub> a vocation à rester sur place. Même si, un jour, on trouvait un usage pour ce CO<sub>2</sub>, celui-ci ne serait pas récupérable. Ce sont des réserves très importantes, capables de stocker du CO<sub>2</sub> pour plusieurs centaines d'années. »

## **Séverine Dumont, SYSTRA**

« Vous pouvez aussi retrouver les détails du stockage géologique dans un webinaire que l'on a organisé dans le cadre de cette concertation, et que vous pouvez visionner sur le site de la concertation. Tout le webinaire – celui du 24 avril – est en ligne [ici](#) : [Retrouvez le dernier webinaire « Captage, valorisation et séquestration du carbone : maturité technologique et risques »](#). - [Concertation sur le projet Rhône Décarbonation](#)

Il inclut des interventions d'experts qui précisent les contours du stockage géologique. N'hésitez pas à le consulter si vous souhaitez en savoir un peu plus. Est-ce qu'on a d'autres questions en lien avec le projet ? »

- **Participant n°2 :**

« J'ai vu que dans le projet, avec le site de fabrication du béton, il y a une liaison électrique. Ça veut dire que le processus de captage du CO<sub>2</sub> nécessite une grande consommation électrique, c'est ça ? »

## **Christian Daumarie, Directeur de projet - VICAT**

« Oui, effectivement. C'est un processus qui a été sélectionné notamment parce qu'il est complètement électrifiable. On bénéficie en France d'une électricité largement décarbonée. Ces technologies de captage de CO<sub>2</sub> demandent de l'énergie. La cimenterie fonctionne déjà à l'électricité en partie, mais surtout à l'énergie thermique – c'est-à-dire via des combustibles. Actuellement, l'alimentation électrique de la cimenterie est d'environ 35 MW. Nous avons besoin de 70 MW supplémentaires pour alimenter l'unité de captage de carbone, qui, elle, fonctionne entièrement à l'électricité. »

- **Participant n°3 :**

« Question très banale : qui finance tous ces projets et quel est le coût de la réalisation de cette décarbonation ? »

## **Christian DAUMARIE, Directeur de projet - VICAT**

« Le financement repose d'abord sur les industriels eux-mêmes, qui investissent dans leurs propres installations. Ceux-ci s'appuient sur un modèle économique structuré autour de la fiscalité sur les émissions de CO<sub>2</sub> : aujourd'hui, émettre du CO<sub>2</sub> engendre des taxes, et les projets de capture visent à éviter ces coûts. Toutefois, les investissements nécessaires à la capture sont actuellement supérieurs au montant de ces taxes.

C'est pourquoi des dispositifs de soutien public existent, tant au niveau national qu'europpéen, pour accompagner les premiers industriels à se lancer. L'objectif est de structurer une économie autour du CO<sub>2</sub>, notamment en anticipant ses usages futurs : production de carburants de synthèse ou transformation en produits chimiques.

Le montage repose donc sur une combinaison de financements privés et de subventions publiques, afin de permettre l'amorçage de projets qui ne seront probablement rentables que dans vingt à trente ans. Cela implique aussi, pour les cimentiers, une hausse du coût de production du ciment, dont l'acceptabilité dépendra de l'existence d'un marché.

Concernant les montants engagés, l'investissement total du projet Rhône Décarbonation se situe entre 1 et 1,5 milliard d'euros. Pour Vicat uniquement, l'estimation est comprise entre 600 et 900 millions d'euros. À cela s'ajoutent environ 200 à 300 millions pour le réseau de pipeline, et un montant équivalent pour la construction de l'unité de liquéfaction sur le site d'Elengy. Le site de stockage géologique d'ENI, quant à lui, est déjà opérationnel. Il faut également prévoir l'achat des navires nécessaires au transport du CO<sub>2</sub>, pour un montant estimé entre 200 et 300 millions d'euros. »

## **Séverine Dumont, SYSTRA**

« Comme pour le stockage, un webinar spécifique a été dédié à l'ensemble du processus de financement et au modèle économique du projet. Vous pouvez le retrouver en intégralité sur le site de la concertation. Nous avons ainsi consacré un webinar entier à cette thématique [ici](#) : [Retrouvez le troisième webinar « Modèle économique des chaînes CCUS : valoriser et stocker le CO<sub>2</sub> »](#). - Concertation sur le projet Rhône Décarbonation

- **Daniel Moutet, Association Défense et Protection de l'Étoile du Golfe de Fos :**

« J'aurais une question très précise concernant la ligne à haute tension qui doit rejoindre le site de Vicat. Il semblerait qu'un tracé de 8 kilomètres soit prévu. Peut-on savoir si cette ligne sera enterrée ou aérienne ? Et est-ce qu'il y a des revendications ou inquiétudes exprimées à ce sujet ? Il s'agit d'une ligne en 125 000 volts, ce qui représente tout de même des pylônes, etc. »

## **Marie SEGALA, Cheffe de service concertation, environnement et tiers – RTE**

« En effet, un raccordement électrique est nécessaire pour alimenter les nouvelles installations. Pour cela, nous nous appuyons sur des infrastructures existantes. Il existe déjà un poste électrique, situé à 8 kilomètres du site. Ce poste devra être étendu, car il ne dispose pas actuellement de l'échelon 225 000 volts requis.

À proximité du site, des lignes aériennes de 225 000 volts sont déjà en place. L'objectif est de réutiliser au maximum ces infrastructures existantes pour réaliser le raccordement jusqu'au poste électrique. Nous avons déjà partagé un schéma de ce réseau, en lien avec le processus de concertation.

La définition précise du tracé de raccordement sera étudiée lors d'une concertation dédiée, qui impliquera l'ensemble des parties prenantes. L'enjeu est de définir un raccordement de moindre impact, en optimisant les infrastructures existantes. RTE a l'obligation de proposer un raccordement fiable, à la fois d'un point de vue environnemental et économique.

À ce stade, le tracé n'est pas définitivement arrêté. Toutefois, il est établi que le raccordement s'appuiera sur des lignes aériennes déjà présentes, ainsi que sur l'extension du poste. La question du mode de raccordement – aérien ou souterrain – sera abordée plus en détail lors de la phase suivante de concertation, qui démarrera après la présente concertation du public.

Nous avons récemment tenu une réunion à Bouvesse, au cours de laquelle peu de questions ont été soulevées sur ce sujet. Cela confirme, semble-t-il, que la stratégie de réutilisation d'infrastructures existantes est bien comprise. À ce stade, nous n'avons rencontré aucune opposition. »

## **Rappel des modalités de la concertation et engagement des maîtres d'ouvrage**

### **Séverine Dumont, SYSTRA**

« Très bien, merci pour ces précisions. Les garants reviendront sur toutes les thématiques exprimées pendant la concertation, donc ça vous donnera aussi peut-être des idées pour continuer à poser des questions sur le projet. Donc si ça vous convient, je vous propose d'avancer à la séquence suivante. On va revenir sur les modalités de la concertation, rapidement, parce que vous l'avez compris, on est plutôt en fin de concertation. Et puis les quelques chiffres clés aujourd'hui à retenir de la participation, et ensuite les garants reviendront sur les thématiques.

C'était une concertation, on peut dire, intense et hors normes – un peu comme le projet d'ailleurs – qui traverse cinq départements, deux régions, donc un périmètre vaste. Trente-trois communes sont concernées.

Beaucoup de modalités et de supports ont été déployés tout au long de cette concertation. Notamment, je vous rappelle le site internet, parce qu'il y a beaucoup de documentation que vous pouvez encore consulter. Et surtout, vous pouvez encore vous exprimer jusqu'au 20 juin. Le site restera en ligne après cette date, mais vous ne pourrez plus contribuer. Donc c'est maintenant qu'il faut le faire.

Juste pour vous rappeler comment nous avons organisé cette concertation avec les maîtres d'ouvrage et les garants : deux séquences. Une séquence dite « généraliste », qui a permis de comprendre ce projet. Vous l'avez vu, il est complexe, technique, et surtout nouveau. Nous avons pris le temps d'organiser des webinaires – quatre en tout – ainsi que des visites de site, pour permettre au public de découvrir l'usine Vicat, mais aussi son projet de nouvelle usine de captage.

Ensuite, une seconde séquence, toujours en cours, dite « territoriale », nous a permis d'aller à la rencontre des habitants, avec plusieurs réunions publiques portant sur divers thèmes : les installations du projet, leur insertion, l'impact territorial et environnemental. Nous avons également organisé plusieurs présences sur les marchés, dans les secteurs nord et sud, pour dialoguer avec différents profils de citoyens et aborder les grandes thématiques du projet.

Aujourd'hui, nous tenons la réunion de synthèse. Et le 20 juin marquera la fin de cette séquence de concertation préalable.

Par ailleurs, un débat de territoire est organisé depuis plusieurs mois sur le territoire phocéen. Nous avons construit cette concertation en coordination avec la CPDP (commission particulière du débat public) qui pilote ce débat. Le projet Rhône Décarbonation ne figure pas dans le débat pour des raisons de périmètre – il s'étend au-delà de la zone couverte – mais la concertation a été menée en bonne intelligence avec les membres de la CPDP, afin de proposer des réunions complémentaires, cohérentes et lisibles pour tous.

À ce titre, nous avons participé à l'atelier-forum sur l'industrie verte à Martigues le 23 avril. Une réunion commune avec d'autres maîtres d'ouvrage a eu lieu le 3 juin, également à Martigues. Enfin, une visite du terminal de Fos-Tonkin a été organisée le 4 juin, pour présenter les installations d'ELENGY et de SPSE.

Tout cela s'est organisé en lien avec le débat territorial. En parallèle, d'autres modalités ont été conduites indépendamment de ce débat. Au total, environ 700 personnes ont été rencontrées, à travers les réunions publiques, les marchés, les rencontres en lycées avec les jeunes. Nous avons également reçu près de 400 contributions, recueillies en partie sur le site internet, mais aussi lors des différentes rencontres publiques.

Au total, cinq réunions publiques ont été organisées (hors celle-ci). Avec la présente réunion, cela en fait six, ayant mobilisé environ 160 participants. Quatre webinaires ont rassemblé 210 participants. Par ailleurs, six rencontres de proximité ont permis de rencontrer 140 personnes. Trois visites ont également été organisées : celle du terminal de Fos-Tonkin, mentionnée précédemment, ainsi que deux visites du site de Vicat.

Des supports de communication ont été distribués pour aider à la compréhension du projet. Ils restent disponibles à l'entrée de la salle : dossier du maître d'ouvrage, sa synthèse, ainsi qu'un dépliant synthétique. La première séquence d'acculturation s'est appuyée principalement sur des formats à distance, notamment les webinaires. Le site internet de la concertation a reçu 3 100 visiteurs. Nous avons enregistré 15 contributions en ligne (10 via le site, 5 par mail, généralement réceptionnées par les garants). Deux cahiers d'acteurs ont été transmis. Ce format reste accessible sur le site si d'autres souhaitent encore contribuer.

À ce jour, 88 visionnages des webinaires ont été comptabilisés. Ces rediffusions resteront disponibles au-delà du 20 juin.

Une concertation réglementaire préalable implique également une communication légale. Des avis ont été déposés dans les 33 communes concernées par le périmètre de la concertation, ainsi que des insertions dans la presse locale.

Une stratégie de communication complémentaire a été mise en œuvre afin de mieux faire connaître la concertation auprès du grand public. Une conférence de presse a été organisée en début de processus. Les maîtres d’ouvrage ont accordé de nombreuses interviews à la radio dans les territoires du Sud et en Isère. Au total, on comptabilise 52 retombées presse.

Merci aux collectivités qui ont accepté de relayer les informations sur leurs sites internet.

Concernant la suite du processus : à partir du 20 juin, les garants disposent d’un mois pour rédiger leur bilan. Celui-ci sera mis en ligne le 20 juillet. Les maîtres d’ouvrage auront ensuite deux mois pour y répondre, soit d’ici le 20 septembre. La réponse sera également consultable sur le site internet de la concertation.

Nous allons désormais passer à la séquence suivante. Si vous avez des questions sur ce que je viens de présenter, les modalités de la concertation ou les chiffres clés, n’hésitez pas à lever la main. Sinon, je propose de laisser la parole aux garants pour un premier retour.

Messieurs les garants, Monsieur Fourniau, Monsieur Derrien, je vous invite à me rejoindre. »

## Présentation d’un premier bilan des représentants des garants de la concertation

### **Xavier Derrien, Commission nationale du débat public (CNDP)**

« Effectivement, nous sommes trois garants. N’oublions pas Hervé Fiquet, Jean-Michel Fourniau et donc moi-même, Xavier Derrien. L’idée aujourd’hui, c’est de remettre dans le contexte le travail des garants et ce pourquoi le bilan va vous être présenté au plus tard le 20 juillet. Mais on va déjà vous exposer des premiers enseignements. On va le faire à deux voix. Moi, je vais revenir un peu sur le contexte, d’où viennent ces enseignements, l’analyse que nous en faisons. Et ensuite, on rentrera dans le vif du sujet avec Jean-Michel Fourniau dans un deuxième temps.

Une concertation préalable garantie par la CNDP, cela peut paraître assez formel. Peut-être très rapidement : vous connaissez sans doute, notamment sur ce territoire, il y a eu beaucoup de réunions. Qu’est-ce que la CNDP ? C’est l’autorité garante du droit à l’information et à la participation du public les projets et les politiques publiques ayant un impact sur l’environnement. La CNDP est une autorité administrative indépendante qui porte les valeurs suivantes : indépendance, neutralité, transparence, égalité de traitement, argumentation et inclusion de l’ensemble des publics, pour les inviter à s’exprimer.

La concertation préalable, qui s’achève aujourd’hui avec cette dernière réunion (mais reste ouverte jusqu’au 20 juin), est codifiée dans le Code de l’environnement, à l’article L121-1. Elle permet de débattre de l’opportunité, des objectifs et des caractéristiques du projet, des enjeux socio-économiques associés, de leurs impacts sur l’environnement et l’aménagement du territoire, ainsi que des solutions alternatives – y compris celle de ne pas réaliser le projet. Enfin, elle interroge les modalités d’information et de participation du public.

Le bilan des garants, structuré de manière uniforme pour toutes les concertations préalables, doit répondre à deux questions : le droit à l’information a-t-il été effectif ? Et le droit à la participation l’a-t-il également été ?

Concernant l’information : le public a-t-il eu accès à des éléments clairs, complets et compréhensibles sur le projet et ses acteurs ? Le dossier était-il accessible ? Des études complémentaires ont-elles été mises à disposition ? Sinon, cela aurait-il été nécessaire ?

Sur la participation : le public concerné a-t-il été effectivement mobilisé ? Un travail de proximité a-t-il été mené ? La CNDP promeut une logique “d’aller vers” : aller sur le terrain, rencontrer les publics. Les supports d’information étaient-ils adaptés ? Les échanges ont-ils permis un véritable débat d’arguments ? Et enfin, est-ce que ce dispositif a permis d’avancer sur un certain nombre de sujets ? Le bilan formulera également des recommandations pour la concertation continue.

On vous parlera tout à l’heure de la phase suivante de concertation continue. Pour travailler avec vous, aux côtés des maîtres d’ouvrage, nous — les garants — avons été missionnés par le président de la CNDP, M. Marc

Papinutti. Une lettre de mission, datée du 9 octobre 2024, est accessible sur le site de la CNDP. Vous pouvez la consulter en ligne, également via le site de la concertation.

Cette lettre de mission insistait essentiellement sur deux dimensions. D'une part, l'opportunité du projet global, en lien avec son contexte et sa portée nationale. D'autre part, son insertion territoriale.

Sur la question nationale, nous avons été invités à faciliter un débat de fond sur les leviers de décarbonation de l'industrie, notamment le captage et la séquestration du CO<sub>2</sub>, ainsi que les alternatives possibles. Cela inclut également les enjeux socio-économiques majeurs du projet, le périmètre envisagé, et les perspectives pour les industriels potentiellement bénéficiaires le long de la vallée du Rhône. Le stockage géologique, évoqué tout à l'heure par le directeur général de SPSE, fait partie de ces enjeux. Le rôle de l'État, au-delà de celui des industriels, est également un point de débat, en particulier concernant la future réglementation ou les éventuels soutiens financiers.

Ce volet national a été développé lors des quatre webinaires organisés. Vous pouvez les visionner sur le site de la concertation. Ils permettent d'aborder précisément ces sujets, à la fois sur la filière CCS (captage, transport, stockage du CO<sub>2</sub>) et, plus largement, sur la place de cette technologie dans la stratégie industrielle française.

Concernant l'insertion territoriale, plusieurs questions ont émergé : les impacts environnementaux (canalisations, rejets atmosphériques, consommation électrique et en eau), les enjeux socio-économiques (emplois, formation), ainsi que les nouveaux risques industriels induits par le transport de CO<sub>2</sub> gazeux, jusqu'au site de SPSE et au terminal Elengy de Fos.

Dans ce cadre, nous avons proposé une structuration de la concertation en trois sites.

Le premier, non géographique, correspond à l'échelle nationale du projet. Il vise à permettre un débat de fond sur l'opportunité du projet Rhône Décarbonation et sur la place des chaînes CCS dans la transition écologique. C'est un premier enseignement : les maîtres d'ouvrage ont pris au sérieux cette dimension nationale. Ils ont contribué à organiser les webinaires, approfondi les thématiques, et permis que le débat ait lieu, malgré la portée géographique localisée du projet. Ils ont mené un vrai travail de pédagogie.

Deux sites territoriaux ont également été définis :

- Le site territorial Nord-Isère/Rhône/plaine de l'Ain, avec la transformation du site de Montalieu-Vercieu, la collecte du CO<sub>2</sub> par canalisation vers la conduite existante PL2 (*code du pipeline existant, ndlr*) de SPSE, et le raccordement électrique associé.

- Le site territorial de Fos, ici même, pour la transformation du terminal Elengy de Fos-Tonkin, son raccordement au réseau SPSE, le raccordement électrique, ainsi que la coordination avec le débat territorial et les concertations préalables et continues également en cours sur d'autres projets industriels. On pense en particulier à Medhyterra (*un terminal d'importation d'ammoniac bas-carbone sur le site de Fos Tonkin, ndlr*), de Elengy, qui a terminé une concertation volontaire menée par la société Elengy sur le même périmètre de Fos-Tonkin qui concernait un autre produit, l'ammoniac en l'occurrence.

Pour travailler sur la mission, nous avons réalisé en amont une étude de contexte. Je balaie très rapidement. Ce n'est pas ça, je pense, qui est au cœur de la réunion de ce soir. Mais cette étude de contexte a été faite. On a passé plusieurs mois à rencontrer l'ensemble des acteurs, insister sur le projet global. On en a parlé, je n'y reviens pas. Sur un contexte économique incertain et une réglementation des chaînes CCUS en cours de construction. Et ça, c'est important.

Ça a également été évoqué tout à l'heure lorsqu'on parlait du modèle économique à construire, à trouver, à inventer pour les industriels. Des réglementations européennes et nationales qui sont parues au cours de l'année 2024 et également clarifier le modèle économique des chaînes CCUS et les subventions possibles.

Autre enseignement, une prospective sectorielle de la décarbonation de la filière ciment, prospective ADEME (*Agence de la transition écologique, ndlr*), feuille de route de la filière ciment, la question des alternatives industrielles et les critiques du stockage géologique.

On a ressenti comme des interrogations. Ce stockage, qu'est-ce que c'est ? Ça a beaucoup interrogé, quand bien même, d'un point de vue réglementaire, c'est hors périmètre de la concertation qui se réfère au territoire national. Donc, cette étude de contexte nous a amenés à travailler, à proposer des formats et notamment à déterminer les questions à aborder lors des webinaires. Je passe maintenant la parole à mon collègue, Jean-Michel FOURNIAU. »

## Jean-Michel FOURNIAU, CNDP

« Après cette étude de contexte, est intervenu un élément nouveau, qui n'était pas prévu au départ lors de la préparation du projet : l'État, qui évoquait ce sujet depuis un certain temps, a officiellement saisi la CNDP pour organiser un débat territorial sur la réindustrialisation et la décarbonation de la zone de Fos-Berre. Le projet Rhône Décarbonation a donc été rattaché à ce débat territorial.

Comme l'a indiqué Séverine Dumont tout à l'heure, nous avons dû remanier le calendrier initial de la concertation, le décaler d'un mois afin de mieux l'articuler avec celui du débat territorial, en organisant notamment une réunion commune ainsi que des événements partagés.

Par ailleurs, les maîtres d'ouvrage ont participé à plusieurs événements liés à ce débat. Pour certains d'entre eux, cette mobilisation a même été plus importante que celle autour du projet Rhône Décarbonation à proprement parler.

Concernant maintenant les enseignements tirés de cette concertation : nous avons structuré notre analyse autour de deux grands types de questionnements — ceux portant sur le débat de fond relatif aux chaînes de captage, d'utilisation et de stockage du carbone (CCUS), et ceux portant sur l'insertion territoriale du projet.

Comme cela a été mentionné, le débat de fond s'est principalement tenu au travers des quatre webinaires, qui se sont révélés indispensables pour aborder un large éventail de sujets. Parmi les thématiques abordées, figuraient les enjeux globaux du CCUS, les interrogations sur la pertinence et la sûreté du stockage géologique du CO<sub>2</sub> — une question récurrente lors de presque toutes les réunions. La question du modèle économique a également été soulevée, y compris dans la réunion de ce soir.

Certaines questions, en revanche, n'ont peut-être pas été traitées de manière suffisante. Cela tient en partie à l'absence d'intervenants sollicités pour les webinaires, notamment pour traiter des conséquences de la décarbonation de la filière ciment sur l'emploi — un sujet qui préoccupe visiblement plusieurs participants.

Concernant Vicat, des questions ont été posées et des réponses apportées au cours de la concertation. S'agissant des enjeux globaux, nous avons identifié plusieurs préoccupations exprimées par le public, que nous reprendrons dans notre bilan. Si vous estimez que certaines questions soulevées au cours du débat ne figurent pas dans cette liste, nous vous invitons à nous les signaler dès maintenant, car nous cherchons à produire un bilan aussi exhaustif que possible. Nous n'avons pas encore traité tous les matériaux de cette concertation, mais nous allons relire l'ensemble des contributions pour garantir cette exhaustivité.

Parmi ces préoccupations, le stockage définitif du CO<sub>2</sub> est revenu fréquemment sous une forme critique en l'opposant à une exigence de sobriété et de moindre consommation des ressources. Cette problématique a notamment été abordée dans l'étude de contexte et lors des webinaires à travers les perspectives réalisées par l'ADEME sur la filière ciment.

Enfin, la question des alternatives au clinker a également été évoquée, y compris ce soir par M. Petetin, directeur général délégué de Vicat.

La technologie du captage de CO<sub>2</sub> a suscité des interrogations quant à la maturité des procédés envisagés. Ceux utilisant la cryogénie sont probablement matures techniquement, mais ne sont pas encore éprouvés à une échelle industrielle significative. Il n'existe pas, à ce jour, d'exemple opérationnel de captage cryogénique à grande échelle, ce qui a suscité des réserves.

D'autres préoccupations récurrentes ont émergé, comme la consommation électrique induite par le procédé de captage, ou encore les risques industriels associés à l'ensemble du processus. Des questions spécifiques ont porté sur le stockage temporaire sur le site d'Elengy, en particulier sur les risques d'effet domino compte tenu de la cohabitation de plusieurs substances sur un site classé SEVESO seuil haut.

S'agissant de la séquestration du CO<sub>2</sub>, plusieurs participants ont exprimé des doutes sur son acceptabilité sociale, notamment en Méditerranée, en lien avec l'héritage laissé aux générations futures. Ces réflexions rejoignent souvent celles exprimées à propos des projets d'enfouissement de déchets nucléaires.

Des incertitudes ont également été soulevées concernant la maturité industrielle du transport maritime de CO<sub>2</sub>, qui reste émergent. Les premiers navires dédiés au transport du CO<sub>2</sub> sont à peine opérationnels depuis le début de l'année 2025, ce qui alimente des doutes sur la fiabilité du dispositif. Des risques géologiques ont aussi été évoqués : possibilité de relargage du CO<sub>2</sub> et inquiétudes liées à une sismicité potentielle sur les sites de stockage, comme celui de Ravenne (*ville italienne, Ravenne est l'un des principaux sites européens en cours de développement pour le stockage géologique du carbone. Le projet "CCS Ravenna" (conduit notamment par ENI et d'autres partenaires) vise à capter du CO<sub>2</sub> industriel pour l'injecter dans des réservoirs géologiques offshore situés en mer Adriatique, ndlr*)

Le modèle économique a fait l'objet de nombreuses questions, notamment autour du rôle et de la répartition des responsabilités au sein des chaînes CCUS. La concertation a permis de mieux comprendre la distinction entre l'émetteur de CO<sub>2</sub> et les acteurs dits « infrastructureurs » — comme Elengy pour la liquéfaction et le chargement des navires. La question de la répartition des risques et des charges entre les co-maîtres d'ouvrage a été posée, même si les réponses sont restées partielles, certaines informations relevant d'accords contractuels confidentiels entre industriels.

Enfin, des inquiétudes plus générales ont été exprimées sur les conséquences sociales des politiques de décarbonation, au-delà du seul projet Rhône Décarbonation. Ces aspects, bien que périphériques au périmètre du projet, ont nourri le débat de fond.

Sur les échanges des rencontres territoriales, avant d'aborder les questions spécifiques à Fos, au Nord-Isère ou à la Plaine de l'Ain, un constat général peut être posé : le projet n'a pas suscité de polémique majeure. Les enjeux de fond ont pu être discutés dans un climat globalement serein, comme en témoignent les réunions publiques organisées dans le cadre de cette concertation.

Et les maîtres d'ouvrage y ont répondu de manière complète et accessible, ouverte aussi, à toutes les questions posées. Et se sont assez bien conformés aux recommandations que les garants ont pu faire sur l'organisation de la concertation, en modifiant parfois certains ordres du jour de réunion pour aborder l'ensemble des questions.

C'est important à noter : cette concertation s'est déroulée dans une atmosphère de questionnements adressés aux maîtres d'ouvrage, et non dans un climat d'opposition marquée. Il ne s'agissait pas uniquement de postures, mais bien de chercher à comprendre ce projet global, qui reste complexe à saisir.

Ce qui nous a frappés, en tant que garants, c'est que la présentation du projet global s'est clarifiée grâce aux questions du public. Car ce projet associe quatre maîtres d'ouvrage, ce qui rend la compréhension de sa cohérence et de la répartition des rôles plus difficile. Or, nous avons constaté une réelle cohésion entre les maîtres d'ouvrage autour de ce projet commun. La concertation les a aidés à mieux travailler ensemble et à faire émerger certaines thématiques qui n'étaient pas exprimées aussi clairement dans le dossier initial.

Parmi ces éléments, la réutilisation d'infrastructures existantes (le site de Vicat, le site de Fos-Tonkin, le pipeline PL2 de SPSE) est devenue un point structurant de la présentation du projet. Ce n'était pas aussi central dans le dossier d'origine. De même, le rôle de Vicat comme émetteur — qui reste propriétaire du CO<sub>2</sub> jusqu'à son stockage géologique — a été clarifié. La circulation de la molécule entre maîtres d'ouvrage était floue au départ.

La technologie de la cryogénie, choisie pour le captage à Montalieu, ainsi que le calendrier d'ouverture des infrastructures à d'autres industriels (au-delà de Vicat), ont aussi été précisés. Ces infrastructures — PL2 et Elengy — sont prévues pour une seconde phase du projet, RHÔNE CO<sub>2</sub> (*désigne un projet d'infrastructure de transport de CO<sub>2</sub> par canalisation, dans le sillage du projet Rhône Décarbonation, qui concerne en premier lieu Vicat, SPSE, RTE et Elengy. Il s'agit d'un projet mutualisé et ouvert à d'autres industriels de la vallée du Rhône, ndlr*). Le lien entre Rhône Décarbonation et Rhône CO<sub>2</sub> n'était pas évident au début, mais il l'est devenu au fil de la concertation.

Les préoccupations exprimées à Fos portaient beaucoup sur la question des impacts cumulés des projets de la zone. Rhône Décarbonation est un petit projet en comparaison d'autres, mais il s'insère dans un ensemble dense. À Fos, des inquiétudes ont été soulevées sur les risques liés au CO<sub>2</sub>, notamment sa cohabitation avec l'ammoniac à Fos-Tonkin. Le passage du pipeline a également suscité des échanges, repris dans les cahiers d'acteurs.

Dans le Nord-Isère, les échanges ont porté sur le raccordement de Vicat au pipeline : atteintes à la biodiversité, servitudes, indemnités, et sur le raccordement RTE. Le fuseau n'est pas encore défini, seule une aire d'études a été présentée, ce qui a généré des questions.

Les impacts socio-économiques, notamment le nombre de travailleurs dans les phases chantier. Mais ces questions sur les phases chantier concernent un peu les deux sites. Et on a vu la question de la coordination des chantiers et d'autres projets, c'était aussi dans le propos liminaire du maire de Fos.

Et je termine, excusez-moi d'être un peu long, sur les recommandations. Donc la dernière partie du bilan, ce sont des recommandations pour la concertation continue. Après la concertation préalable et la réponse ou les enseignements des maîtres d'ouvrage, il y aura une concertation continue jusqu'au dépôt des demandes d'autorisation ou l'enquête publique suivant les projets. Donc l'automne 2025 ou le début 2026.

Ces recommandations se structurent en deux parties :

- Des suites à donner à des interrogations ayant émergé dans la concertation préalable et auxquelles la poursuite des études devra apporter des réponses
- Les recommandations qui portent sur les modalités d'association du public dans la concertation continue.

Alors je commence par les suites à donner sur les interrogations.

L'analyse des impacts des fuseaux de passage des canalisations, notamment les atteintes à la biodiversité : ce sera dans la phase de concertation continue que seront précisés les études sur les différents fuseaux et que sera déterminé le fuseau de moindre impact. Je pense que cela mobilisera le public, que ce soit ici ou dans le nord.

Il faudra aussi préciser l'idée de hub CO<sub>2</sub> à SPSE (*le hub CO<sub>2</sub> de SPSE désigne l'idée de centraliser, sur le site de la Société du Pipeline Sud-Européen à Fos-sur-Mer, une plateforme logistique pour la gestion du CO<sub>2</sub> capté par différents industriels de la région, ndlr*) qui a été énoncée au cours de la concertation et qui a soulevé, notamment ici à Fos, la question de savoir si c'est bien de tout regrouper à SPSE ou s'il ne faudrait pas envisager d'autres modalités de raccordement entre SPSE, les utilisateurs de CO<sub>2</sub> à Fos, et plus globalement le long de la vallée du Rhône. Cela rejoint aussi la question de la réutilisation du pipe GNL, qui desservait le Tonkin depuis le terminal, et qui n'est plus utilisé pour le GNL. Ça n'a pas encore été vraiment abordé, mais je pense que ce sera une question de la concertation continue à mesure que les études se préciseront.

La question du stockage géologique avec les risques sismiques et les risques de mouvements de terrain liés à des remplissages, vidages, remplissages de cavités de gaz naturel est également importante.

Enfin, la question de la maturité technologique du captage du CO<sub>2</sub> : c'est une question qui est revenue dans plusieurs cahiers d'acteurs. Plusieurs solutions de captage sont déjà en exploitation industrielle, d'autres sont en développement avancé comme la cryogénie, et d'autres sont encore au stade de la recherche.

Il faudra voir comment ces différentes options évolueront d'ici à la prise de décision, et comment seront prises en compte, ou non, les technologies qui sont aujourd'hui à un stade encore expérimental mais qui pourraient devenir matures assez rapidement.

Et enfin, sur les recommandations relatives aux modalités de concertation : l'idée générale est celle d'un maintien de la communication. Cela ne s'arrête pas à la fin de la concertation préalable.

Il y aura une attention particulière à l'articulation entre la concertation continue et la concertation Ferracci de RTE pour le raccordement électrique, qui est une concertation entre parties prenantes et non ouverte au public. Il est important que des informations puissent circuler d'une concertation à l'autre.

En tant que garant, ou futurs garants de la concertation continue (je ne sais pas encore qui ce sera), une attention particulière sera portée à cet aspect des choses, mais ce sont des éléments qui sont, pour l'instant, assez bien cadrés. Je vous remercie. »

## Temps d'échange avec la salle

- **Participant n°4 :**  
« C'est une petite question collatérale. Comment sont choisis et sur quels critères les garants ? »

### **Xavier Derrien, CNDP :**

« C'est une très bonne question. Pour être garants, nous faisons acte de candidature. Nous sommes auditionnés par la CNDP, qui est une commission plurielle composée de différents représentants issus de diverses institutions. Après sélection, nous sommes inscrits sur une liste de garants. Ce vivier, qui compte environ 250 personnes (le nombre varie en fonction des entrées et sorties), est mis à disposition de la CNDP. L'inscription se fait pour une durée de quatre ans, renouvelable.

Nous sommes des collaborateurs occasionnels du service public. À ce titre, nous sommes indemnisés par la CNDP – et non par les maîtres d'ouvrage, cela est essentiel.

Lorsqu'un projet se lance, la CNDP **présélectionne** des garants dans cette liste, selon plusieurs critères : disponibilité, implantation géographique, profil. Par exemple, dans ce projet, nous sommes trois car l'inscription territoriale est large : Hervé Fiquet suit la partie nord, moi-même (Xavier Derrien) la partie sud résidant dans le Vaucluse, et Jean-Michel Fourniau intervient sur l'ensemble.

La sélection des garants est débattue en réunion plénière le premier mercredi de chaque mois. La CNDP compte 25 membres qui échangent sur les profils proposés et valident collectivement les nominations.

Nous sommes neutres et indépendants. Nous signons une charte de déontologie stricte. Nous ne devons pas avoir eu de lien avec les maîtres d'ouvrage en amont (pendant plusieurs années), ni en aval. C'est une nouveauté : nous ne pourrions pas collaborer durant plusieurs années avec les maîtres d'ouvrage de ce projet, même après la concertation.

Chaque garant dispose d'une fiche publique sur le site [debatpublic.fr](http://debatpublic.fr) (rubrique « garant ») où figurent notre parcours et notre CV. Personnellement, j'ai une activité professionnelle principale, ce rôle de garant est donc complémentaire à mon activité principale.

Cette transparence est fondamentale pour instaurer la confiance du public dans notre rôle de tiers garant. Nous ne sommes pas partie prenante, nous intervenons comme tiers de confiance. Je vous invite à consulter le site [debatpublic.fr](http://debatpublic.fr) pour en savoir davantage. »

- **Participant n°4 :**  
« Est-ce que vous êtes aussi impliqué sur les autres débats, comme par exemple la sidérurgie ou, sans jeu de mots, des débats plus en tension, comme la THT (*ligne très haute tension, ndlr*), par exemple ? »

### **Xavier Derrien, CNDP**

« En fonction des disponibilités, certains garants peuvent être garants d'autres concertations ou membres d'une commission particulière du débat public. Là, nous, en l'occurrence ne sommes pas membres de la CPDP Fos Berre, au niveau territorial. Si, Jean-Michel, toi, tu es concerné par une concertation continue sur la liaison routière Fos-Salon, je vais peut-être te laisser la parole. »

### **Jean-Michel Fourniau, CNDP**

« Oui, donc Xavier a rappelé la manière dont on était nommé. Donc, après une concertation préalable, il y a une concertation continue qui peut durer longtemps. Dans mon cas, j'ai présidé le débat public sur la liaison routière Fos-Salon en 2020-2021. Maintenant je suis garant de la concertation continue qui, comme le projet n'avance pas, dure toujours. Donc ça fait longtemps. Et donc j'étais assez disponible aussi quand on m'a proposé d'être sur Rhône Décarbonation j'ai accepté. Moi, j'habite à Grenoble, donc je ne suis pas très, très loin de Montalieu, même si ce n'est quand même pas à côté. »

- **Participant n°5 :**

« J'ai bien suivi attentivement votre exposé et j'ai ressenti beaucoup d'interrogations sur les techniques futures que vous nous proposez, notamment sur la cryologie et sur le reste. Et vous n'avez pas peur que ce sentiment d'hésitation ne se ressente et que votre projet soit finalement repoussé par les gens qui vont porter jugement sur votre projet ? »

**Jean-Michel Fourniau, CNDP**

« Je peux dire un mot. Après., je passerai la parole à Christian DAUMARIE de Vicat.

Attention, ce n'est pas « mon » projet. Comme garant, on est neutre. J'ai essayé de retranscrire un ensemble de questions qui ont été posées. Alors peut-être oralement, quand on accumule les questions, ça peut donner le sentiment d'une incertitude. Je ne crois pas que c'était dominant. Votre question me permet de dire que quand on rédige le bilan, on fera attention qu'il ne puisse pas être lu comme une accumulation d'incertitudes, parce que ce n'était pas le cas. Je l'ai fait court, mais on cherchera à être exhaustif sur l'ensemble des questions posées, parce que ce sont des questions qui peuvent revenir dans la concertation continue, donc qu'on ne considère pas comme fermées. C'est important. La concertation préalable a ouvert des questions du public. Ces questions ne sont pas fermées à la fin de la concertation préalable et pourront être traitées. C'est pourquoi on les a listées. »

**Séverine Dumont, SYSTRA**

« Juste pour compléter, effectivement, M. Fourniau a rappelé toutes les questions, toutes les thématiques qui ont été soulevées principalement dans cette concertation, mais qui pour la plupart ont eu des réponses aussi dans le cadre de la concertation. L'objet de ce bilan, c'est de revenir sur les thèmes qui intéressent le public, que les maîtres d'ouvrage y répondent, c'est bien l'objet, et ensuite de poursuivre en phase de concertation continue à vous communiquer l'avancée du projet., etc. Je ne sais pas si vous vouliez une précision sur un sujet technique en lien avec le projet, auquel cas les maîtres d'ouvrage pourraient y répondre. »

- **Participant n°6 :**

« Vous avez tout à l'heure dit qu'éventuellement le projet serait abandonné si on s'y opposait. Est-ce que ce n'est pas dangereux de donner la certitude à des gens qui, parce que techniquement c'est un projet qui est une technologie future assez poussée, et donner l'assentiment à des gens qui ne possèdent pas toutes les caractéristiques techniques et d'ingénierie pour juger que c'est un tel projet, c'est un peu se tirer une balle dans le pied, non ? »

**Jean Michel Fourniau, CNDP**

« Il ne me semble pas que j'ai dit ça, mais j'entends que vous l'avez dit. »

**Séverine Dumont, SYSTRA**

« Après, on est là pour la concertation. Ça sert à débattre. C'est bien son but. Donc voilà. Visiblement, le projet a créé des débats, des questionnements. Donc c'est ce que disait M. Fourniau. Globalement, les maîtres d'ouvrage ont répondu à leurs obligations dans le cadre de cette concertation. C'est ce qu'il faut aussi retenir des propos qui ont été prononcés. »

**Jean Michel Fourniau, CNDP**

« Excusez-moi Séverine, ça a été dit au début, mais c'est dans la loi, et la loi précise que dans la concertation préalable, on doit discuter des alternatives du projet, y compris sa non mise en œuvre. Donc finalement, c'est une question qui n'est pas beaucoup venue. On l'a rappelé tout à l'heure au début, parce que c'est dans la loi, c'est dans le code de l'environnement, et pour certains projets, c'est une question qui est plus forte que pour celui-ci, où ça s'est assez peu posé..

**Séverine Dumont, SYSTRA**

« Justement, peut-être pour rebondir positivement par rapport à ce qu'on est en train de se dire, toutes ces thématiques ont été abordées. L'objectif, c'est que les maîtres d'ouvrage en tirent des enseignements et des engagements. Du coup, ça me permet de faire la transition sur la séquence juste après. Où je vais réinviter les maîtres d'ouvrage à venir en tribune pour présenter justement leurs enseignements, ce qu'ils tirent de tout ce qu'ils ont entendu, et se prononcer sur des premiers engagements à ce stade, bien sûr, des échanges, parce que

ce n'est pas encore fini, et ils n'ont surtout pas encore reçu le bilan des garants, donc ils ne pourront pas s'engager ce soir sur toutes ces thématiques, mais en tout cas sur une partie. Donc je vais vous inviter à rejoindre la tribune et nous présenter ces premiers enseignements, si vous voulez bien. Et merci, messieurs les garants. »

## Retour des maîtres d'ouvrage sur les premiers enseignements et engagements

### **Christian DAUMARIE, Directeur de projet - VICAT**

« Cette concertation a été dense et prolongée. Avant tout, je tiens à remercier les garants. C'était la première fois que je participais à une concertation préalable, et j'ai découvert ses spécificités. Contrairement à un débat public, où la CNDP est en charge de l'animation, ici, ce sont les maîtres d'ouvrage qui portent l'organisation, avec les garants pour veiller au bon déroulement du processus. Ces derniers ne se sont pas contentés de vérifier notre travail, ils nous ont réellement accompagnés. Grâce à leur expertise, nous avons pu mieux structurer notre dossier, bénéficier de leurs conseils et de leur regard critique. Leur implication à nos côtés a été précieuse, et je souhaite les remercier sincèrement.

Le dispositif mis en place, alternant webinaires à portée nationale sur les enjeux techniques et rencontres territorialisées, a permis de recueillir des points de vue très complémentaires. Cette diversité de formats a enrichi les échanges et nous a permis de mieux comprendre la perception du projet selon les territoires. Le caractère technique du sujet a suscité l'intérêt de différents publics, y compris les jeunes, qui ont montré un réel engagement sur ces questions complexes. Il s'agit en effet d'un projet porteur de transformation pour notre filière, en particulier pour l'industrie cimentière.

La capture de CO<sub>2</sub> va modifier en profondeur nos procédés de fabrication. Cela implique l'acquisition de nouvelles compétences, et donc la création d'emplois spécifiques. Ce projet industriel est exigeant mais porteur d'innovations, tant techniques qu'humaines.

Concernant l'intérêt général, il ne nous semble pas qu'il existe une opposition de fond au projet. En revanche, la complexité technique peut générer des inquiétudes. Beaucoup ignorent comment le ciment est fabriqué, ce qu'est la capture ou le stockage géologique, ou encore la liquéfaction du CO<sub>2</sub>. Face à cela, notre responsabilité est d'expliquer, de manière accessible, les fondements et les objectifs du projet. L'incompréhension nourrit souvent l'inquiétude ; inversement, une fois les enjeux clarifiés, nous observons que les craintes diminuent.

Cet effort pédagogique est essentiel. Nous l'avons engagé tout au long de la concertation préalable, et nous le poursuivrons durant la phase de concertation continue. Il est important de rappeler que la capture ne vient qu'en complément d'autres démarches de réduction des émissions que nous avons engagées depuis plusieurs années. Ce projet s'inscrit dans une trajectoire plus large de transformation de notre industrie. »

### **Laure CAROUGEAU, Directrice des relations territoriales – SPSE**

« L'un des enseignements majeurs que nous avons tirés de ces échanges riches et nourris concerne les préférences exprimées par les acteurs locaux – notamment par Monsieur le Maire – en ce qui concerne les tracés des pipelines. Ce sujet a suscité un intérêt marqué et soulève naturellement des questions.

SPSE dispose de plus de soixante années d'expérience dans la gestion et l'exploitation de pipelines. Cette expertise s'inscrit dans une logique de discrétion et de performance : une fois les canalisations enterrées et en fonctionnement, elles ne doivent plus être un sujet de débat. Toutefois, lorsqu'il s'agit de créer de nouveaux raccordements, cela implique nécessairement de traverser des territoires, ce qui génère des attentes et des questionnements légitimes.

Le tracé d'un pipeline n'est jamais décidé unilatéralement. Il fait l'objet d'un processus rigoureux, encadré par des méthodologies et des réglementations précises, ponctué de phases de concertation, d'allers-retours avec les acteurs concernés, et d'une analyse technique approfondie. Nous avons bien noté que ces éléments constituent une source de préoccupation importante pour les participants à cette concertation.

Deux types d'expressions claires sont remontées : des préférences de tracés dans les aires d'études identifiées. Ces aires comprennent plusieurs faisceaux ou fuseaux, sortes de couloirs techniques qui déterminent des zones de passage possibles.

Concernant la zone de Fos-sur-Mer, plusieurs contraintes préexistent du fait de la concentration de projets et d'infrastructures. La marge de manœuvre y est donc limitée. Nous avons retenu la proposition – portée notamment par Monsieur le Maire et Monsieur Moutet – consistant à étudier une alternative de raccordement : au lieu de prolonger le tracé du nord jusqu'à notre site SPSE, puis de rejoindre ensuite le site d'Elengy, il a été suggéré de bifurquer plus en amont pour aller directement vers Elengy.

Cette proposition a été intégrée à nos réflexions, et nous nous engageons à en étudier la faisabilité, tant du point de vue technique qu'environnemental.

Concernant la partie nord, l'aire d'étude – encore en phase exploratoire – s'étend de l'usine Vicat jusqu'à deux points d'arrivée possibles. Elle se présente sous forme de fuseaux d'environ deux kilomètres de large. Ces fuseaux reflètent un premier niveau d'analyse basé sur les contraintes connues (topographie, environnement, géologie, etc.) mais n'ont pas encore fait l'objet d'un véritable débat. Ce processus est itératif : les fuseaux seront affinés à mesure des études et échanges, jusqu'à aboutir à un tracé précis.

Dans cette région nord, une association partenaire, Lo Parvi (*qui vise à protéger la biodiversité en Isle Crémieux, ndr*), a exprimé une préférence claire en faveur d'un tracé nord, principalement pour des raisons environnementales. Il est néanmoins impératif d'intégrer une pluralité de critères – techniques, écologiques, géologiques – afin d'identifier la solution présentant le moindre impact. Notre engagement reste le même : privilégier un tracé respectueux du territoire et limitant les impacts, conformément à notre responsabilité et à la démarche de concertation engagée. »

#### **Joachim LABAUGE, Directeur CO<sub>2</sub> – ELENGY**

« Cette réunion est représentative de l'intérêt que nous avons perçu tout au long de la concertation. Les questions abordées ce soir sont très proches de celles qui ont émergé dans la première phase du projet. On retrouve les mêmes thématiques : l'insertion dans le territoire – comme l'a évoqué le maire de Fos – ou encore la compréhension de la chaîne de valeur. Des interrogations reviennent systématiquement : combien cela coûte ? comment cela est-il financé ? comment fonctionne le stockage ?

Les échanges de ce soir reflètent fidèlement les grands sujets rencontrés dans l'ensemble de la concertation. La question des tracés, et en particulier du tracé de moindre impact, fait aussi partie des préoccupations majeures. C'est un sujet sur lequel nous serons attendus dans la phase de concertation continue qui va désormais s'ouvrir. »

#### **Séverine DUMONT, SYSTRA**

« Nous allons maintenant vous laisser présenter les premiers engagements qui ont pu émerger à ce stade des échanges. Puis nous ouvrirons à nouveau la parole à la salle pour recueillir vos réactions et vos questions. »

#### **Christian DAUMARIE, Directeur de projet – VICAT**

« De nombreuses questions ont porté sur les enjeux environnementaux. Nous avons donc pris l'engagement de rendre publiques toutes les études environnementales nécessaires pour les demandes d'autorisation. Certaines sont déjà en cours, d'autres vont débiter prochainement. Toutes seront mises à disposition sur notre site internet.

Un autre point soulevé concerne le bilan carbone du projet. Plusieurs participants ont exprimé des doutes : capture-t-on réellement du CO<sub>2</sub> si son transport et son stockage génèrent eux-mêmes des émissions importantes ? Ce sont des questions légitimes. Nous y avons partiellement répondu, mais l'analyse se poursuit et évolue dans le temps.

Nous continuerons donc à communiquer sur ce point, tout comme sur le bilan énergétique. En effet, même si l'ensemble est électrifié, cela reste un processus énergivore. Nous devons démontrer que le gain global reste pertinent. Enfin, concernant le financement, l'objectif est d'aboutir à un modèle économique consolidé et un plan de financement structuré d'ici fin 2027. Là encore, nous nous engageons à partager les avancées au fil de l'eau. »

**Laure CAROUGEAU, Directrice des relations territoriales – SPSE**

« Nous nous engageons à étudier le tracé alternatif évoqué lors des échanges, qui consisterait à éviter le passage par le site de SPSE. Ce travail s’inscrit dans le processus global d’identification du tracé de moindre impact. Il repose sur des allers-retours constants entre études techniques, concertation locale et intégration des contraintes recueillies. Ce processus nous permettra d’aboutir, progressivement, à un tracé définitif. Nous informerons régulièrement les parties prenantes sur l’avancée de ces études, à la fois dans le cadre d’échanges directs et via la plateforme en ligne dédiée. »

**Marie SEGALA, Cheffe de service concertation, environnement et tiers – RTE**

« Concernant le raccordement, nous répondons à la préconisation des garants : il s’agit de bien articuler cette concertation continue avec celle qui nous est propre, à savoir la concertation dite « Ferracci », menée avec les acteurs du territoire. Cette dernière permettra de définir le raccordement de moindre impact. »

**Joachim LABAUGE, Directeur CO2, ELENGY**

« Il y a également le sujet de l’ouverture aux tiers de nos infrastructures<sup>1</sup>. Cela a déjà été évoqué plus tôt dans la réunion. En effet, Rhône Décarbonation constitue une première phase d’une infrastructure CO2 à l’échelle de la zone. SPSE et ELENGY développent des infrastructures conçues pour être ouvertes à d’autres industriels. C’est ce que nous appelons le projet Rhône CO2.

Ce projet a déjà été présenté précédemment, mais nous allons poursuivre son développement. Nous avons d’ores et déjà identifié d’autres partenaires intéressés pour rejoindre l’initiative à la suite de Vicat, ce qui viendrait renforcer le besoin en transport de CO2, que ce soit à des fins de stockage ou d’utilisation. Vous savez qu’il existe plusieurs projets sur la zone. La concertation préalable constitue un outil de dialogue avec vous tous, et elle restera notre principal canal d’échange pour accompagner les futures étapes de développement de cette infrastructure. »

**Séverine DUMONT, SYSTRA**

« Très bien, merci beaucoup. C’est désormais à vous, si vous le souhaitez, de réagir aux enseignements que vous venez d’entendre. Y a-t-il des questions ? »

## Temps d’échange avec la salle

- **Participant n°7**

« Bonsoir, je me demandais s’il était possible d’activer des alertes sur le site internet, afin d’être informé automatiquement lorsque de nouvelles informations sont publiées ? »

**Séverine DUMONT, SYSTRA**

« Non, il n’est pas possible d’activer des alertes automatiques sur le site. Techniquement, cela serait compliqué. En revanche, si vous nous communiquez votre adresse e-mail, nous pourrions vous informer directement. Dans le cadre de la concertation continue, des newsletters et lettres d’information pourraient être mises en place, et nous pourrions vous les transmettre. Pour cela, vous pouvez nous laisser vos coordonnées. Avez-vous émarginé à votre arrivée tout à l’heure ? Si oui, et que vous avez laissé un e-mail, vous faites partie de la base de données, et vous serez informé. Je vous encourage également à consulter régulièrement le site pour suivre l’actualité du projet.

Est-ce qu’il y a d’autres questions ? Sinon, je vous propose de laisser la parole à Monsieur Rémi Constantino, représentant du GPMM, pour un mot de conclusion avant que nous vous invitions à rejoindre le cocktail. »

## Mots de conclusion

---

<sup>1</sup> L’ouverture au tiers signifie que les infrastructures de transport ou de stockage du CO<sub>2</sub>, développées par des acteurs comme Elengy ou SPSE dans le cadre du projet Rhône Décarbonation, ne seront pas réservées exclusivement à leurs partenaires initiaux (comme Vicat), mais pourront être utilisées par d’autres industriels souhaitant transporter ou stocker leur propre CO<sub>2</sub>, ndlr

## Rémi CONSTANTINO, GPMM (Grand Port Maritime de Marseille)

« Bonsoir à toutes et à tous. Je vais faire court, car il fait chaud. Tout d'abord, merci aux maîtres d'ouvrage ainsi qu'aux garants pour cette conclusion qui, à mon sens, a bien mis en lumière l'intérêt de cette concertation. Cela a été illustré de manière concrète par les engagements pris. Merci également aux participants et au public : leurs questions ont permis d'identifier clairement les sujets de préoccupation.

On consacre beaucoup de temps à ces concertations. Vous y avez consacré du temps ; pour ma part, encore davantage, car au-delà de ce débat, je participe régulièrement à d'autres échanges similaires dans la région.

Je souhaite insister sur trois points :

Premièrement, nous avons ici un groupement de maîtres d'ouvrage qui présentent collectivement leur projet. Jusqu'à présent, seul RTE intervenait systématiquement, notamment dans la co-saisine. Cette démarche collective est emblématique : réussir des projets d'infrastructure de cette envergure, seuls, même en étant un grand groupe national ou international, est extrêmement difficile. Se regrouper représente un choix stratégique important, souvent délicat, et je tiens à saluer le courage de cette décision pour les trois acteurs présents aujourd'hui.

Deuxièmement, en tant qu'acteurs publics, nous sommes très attentifs, depuis le début de cette dynamique de réindustrialisation et de décarbonation, à éviter toute concurrence entre les industries en développement et les infrastructures nécessaires à leur transition. Le projet présenté ici, bien qu'initié par des acteurs privés, est stratégique pour de nombreux autres industriels qui auront besoin de ces infrastructures pour transporter leurs molécules.

Ce projet bénéficie donc à tout un écosystème industriel, en permettant notamment le maintien ou l'implantation de nouvelles activités industrielles sur le territoire, grâce à l'existence d'infrastructures qui n'existent pas ailleurs.

Cela suppose une grande vigilance, une planification fine, et une capacité d'anticipation. Des initiatives comme SYRIUS (Synergies Régénératives Industrielles Sud), portées par PIICTO, ont ouvert la voie (*SYRIUS est un projet de mutualisation énergétique lancé dans le cadre de la plateforme industrielle PIICTO (Plateforme Industrielle et d'Innovation de Caban Tonkin – Ouest Provence), à Fos-sur-Mer, ndlr*).

. En tant qu'acteurs publics, nous écoutons attentivement ces retours, car il ne faut pas manquer cette marche. Le pire scénario serait d'obtenir toutes les autorisations, de réunir les financements pour construire les usines, et de ne pas savoir ensuite où stocker le CO<sub>2</sub>, ni comment s'approvisionner en hydrogène ou en eau.

Troisièmement, il faut des porteurs de projet capables de prendre des risques. Il a été question, plus tôt, d'un pari technologique. On pourrait évoquer des incertitudes, voire des fragilités. Pour ma part, je préfère parler de prise de risque, et cela demande du courage. Il faut quelqu'un pour initier la dynamique, pour « allumer la lumière en entrant dans la salle ». C'est ce que fait Vicat ici : il accepte d'investir massivement, de placer des volumes dans une infrastructure à vocation collective, et de prendre, en premier, un risque important pour faire avancer le projet.

Évidemment, cela s'inscrit dans une logique économique, et Vicat espère en tirer des bénéfices. Mais cela reste un engagement audacieux, et je tenais à le souligner.

On a besoin que certains prennent le risque, que certains fassent le premier pas, et on peut être fier d'avoir des acteurs économiques capables de le faire. Mettre ces tonnes de CO<sub>2</sub> dans un réseau, c'est transformer une infrastructure de plusieurs milliers de kilomètres en un nouveau trafic, essentiel pour la décarbonation.

C'est aussi le cas pour Elengy, qui cherche à pérenniser son terminal du Tonkin à travers un nouvel usage, avec le Medhyterra. Même si sa vocation initiale évolue, ce terminal trouve ici une seconde vie, au service de la transition énergétique.

Il faut du courage. Nous sommes en France, dans un système très normé, sur un territoire à forte vocation industrielle, mais qui porte aussi des attentes croissantes en matière d'insertion environnementale et territoriale. Le débat global l'a montré. Et ces acteurs font le pari d'y répondre. Ils construisent un grand projet, prennent des engagements concrets, sous réserve bien sûr des ajustements nécessaires selon les attentes, les craintes que vous avez exprimées.

Ils arrivent avec une copie de grande qualité. Cela a été visible dès le lancement de cette concertation, et cela reste perceptible aujourd'hui.

Au nom des acteurs territoriaux, je tiens à souligner cette qualité et ce courage, qui méritent d'être salués. »

**Séverine DUMONT, SYSTRA**

« Merci beaucoup. C'est la fin de cette réunion. Merci pour votre attention et votre écoute. Nous vous invitons à rejoindre la salle juste derrière. Les portes vont s'ouvrir, pour partager un verre, manger un petit morceau et échanger avec les maîtres d'ouvrage qui sont à vos côtés. Merci encore, et bonne soirée à toutes et à tous. »